

**ACCORD-CADRE 2025/025 - MAINTENANCE DES**

**SYSTEMES DE CONTRÔLE D’ACCES POUR LES SITES : CAMPUS JOSEPH AIGUIER LUMINY TPR2**

**DE LA DELEGATION PROVENCE ET CORSE DU CNRS**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

Les réponses apportées dans le présent document font partie de l’offre technique du soumissionnaire et constituent ses engagements contractuels pour l’exécution du marché.

**PRÉAMBULE**

L’offre technique du soumissionnaire en réponse à la consultation dont l’objet est mentionné en page de garde du présent document est constituée des documents suivants :

* Les réponses apportées au présent cadre de réponse technique (CRT) décrivant les prestations sur lesquelles il s’engage ;
* Tout document complétant le cadre de réponse technique auquel il renvoie.

Les réponses apportées au présent CRT serviront à évaluer les critères énoncés dans le Règlement de consultation.

Le cadre de réponse technique a pour objet de recueillir l’ensemble des éléments de l’offre technique du soumissionnaire et d’en organiser la présentation. Le soumissionnaire y apporte ses engagements pour chacun des points abordés.

S’il le souhaite, le soumissionnaire peut compléter le cadre de réponse technique par tout autre document tiers. Il veille à indiquer dans sa réponse au CRT les renvois à ces documents. Il doit lister de manière exhaustive les documents joints en complément du CRT, à la dernière page du présent document.

L’ensemble des engagements qui sont consignés dans le CRT et les documents qui le complètent sont contractuels.

**L’absence de réponse à une question non marquée par l’astérisque, l’absence d’un document dont la production est souhaitée dans le CRT ou une réponse incomplète sera considérée comme une absence d’engagements du soumissionnaire sur l’item concerné et pénalisera la note attribuée à son offre.**

1. **Le critère valeur technique valant 50 points de la note globale**

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°1 :**  **garanties apportées en termes de méthodologie et organisation générale de la prestation.** **(25 points)** |
|  |
| **Sous-critère n°2 :** **garanties apportées en termes de moyens humains affectés à la prestation et qualifications des intervenants. (25 points)** |
|  |

1. **Le critère développement durable valant 10 points de la note globale**

|  |
| --- |
| **Respect de l’environnement (10 points)** |
| Garanties apportées dans le cadre de l’application des dispositifs liés au développement durable |

FIN DU CADRE DE REPONSE TECHNIQUE